



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 06 2026

N°2026 06 01

Objet : GBM : Désignation des représentants de la commune à la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Nombre des membres :

- * En exercice : 23
- * Présents : 20
- * Ayant donné procuration : 3
- * Ayant pris part au vote : 23

Date de convocation le 18/06/2026

Date de publication le 26/06/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Lylian CALVAT, maire, pour la session ordinaire du mois de juin 2026.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice :
Marlène BAUD, Lylian CALVAT, Valérie COURCIER, Jérôme CUCHE, Yoran DELARUE, George DROUHARD, Daniel FABREGUES, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Hélène LAMY, Marc LECAILLE, Cyril MARECHAL, Gilles MOITON, Alexandra PARRENIN, Florence RANALLI, Marion REDEL, Samuel RIARD, Nadine SAUVONNET, Catherine VIDONI, Anaïs ZUPANCIC-GREBERT

Excusés donnant pouvoir :
Fabrice GALPIN donnant pouvoir à Lylian CALVAT
David LAMBEY donnant pouvoir à Marlène BAUD
Titouan PICARD donnant pouvoir à Karine GOMES

Secrétaire de séance : Madame Marlène BAUD

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes en date du 21 mai 2026 portant création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et fixant sa composition ;

Considérant que la CLECT intervient lors de chaque nouveau transfert de charges résultant d'un transfert de compétence, la reconnaissance d'un intérêt communautaire ou la validation du coût des services communs ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de Saône de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette commission

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

DÉCIDE

Par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

- **DE DESIGNER** comme représentant titulaire :
M. Lylian CALVAT, Maire de Saône, pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

et comme représentant suppléant :

Mme Fanny GROSGURIN, conseillère municipale, pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Grand Besançon Métropole.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier cette désignation à Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré à Saône, le 23 juin 2026

Lylian CALVAT
Maire de Saône

